Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260427-2427042026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 16/03/2026
Date d'affichage : 25/03/2026
Nombre de Conseillers : en exercice : 29
Présents : 26
Votants : 28

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

*Séance **du 27 avril 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **vingt-sept du mois d'avril** à vingt **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . Mme BUSIGNIES . M. MORANGE . Mme BARILLOT . M. GILLOT . Mme GLEMAU . M. JORE . M. SOUFFLET . Mmes GUSTAVE . PELOIS . Ms CHARTIE . GUYOMARCH . Mme ESTIVAL . Ms D'HERVÉ . LATOUCHE . Mme GAUTHIER . Mmes CAPLAN . GACHOT . M. JEANMOUGIN . Mme GÉRARD . Ms GAULIN-CRESPEL . PERRINE . Mme SAHEL . M. ICAZE . Mme JAAFAR. .

Absents excusés : M. DEMELIN .

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme DUCOUDRÉ à Mme BUSIGNIES
M. ROSSÉ à Mme JAAFAR

M. GUYOMARCH a été nommé secrétaire.

****

N° 24

OBJET : <u>Convention avec la FGDON 35 – Approbation at autorisation à Mme la Maire de la signer</u>

M. Olivier MOSSET, Adjoint délégué à la Transition écologique et à l'Agriculture, expose à l'assemblée le projet de convention à conclure avec la FGDON 35 relative à la mise en place d'un programme de lutte collective contre le frelon asiatique (cf annexe).

Jusqu'alors, la commune prenait en charge la destruction des nids signalés en faisant intervenir une entreprise prestataire.

Désormais, dans le cadre du plan régional de lutte contre le frelon asiatique, la commune chargerait la FGDON 35 d'organiser la destruction systématique des nids de frelons asiatiques

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260427-2427042026-DE

sur demande des services municipaux, des services de secours ou à la demande des particuliers résidant sur la commune.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- approuve la conclusion de la convention avec la FGDON 35 telle que jointe en annexe,
- autorise Mme la Maire à la signer.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *Le secrétaire de séance,*

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 30/04/2026

La Maire, *Le secrétaire de séance,*